## ANNEXES

Le dossier de saisine (pour information 12 pages de présentation)
L'arrêté préfectoral de classement du PN 29 (du 18 mai 2020)
Le projet de convention entre SNCF et M Brial (non signée)
La lettre de mise en demeure de la SNCF à M Brial en date du 19 février 2021
La désignation du commissaire enquêteur,
L'arrêté de mise à l'enquête publique
Les avis dans la presse (y compris rubrique locale)
La boite mail dédiée
La réponse du maître ouvrage

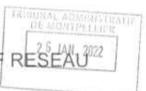


DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°29 SUR LA COMMUNE DE MILLAS (66)

## SOMMAIRE

1. LA POLITIQUE SECURITE DE SNCF RESEAU	. 3
2. CADRE REGLEMENTAIRE	. 4
3. SITUATION DU PASSAGE A NIVEAU N°29 DE MILLAS	
PHOTOS DU PN 29 DE MILLAS	9
4. PRESENTATION DU PROJET DE SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°29 de MILLAS	10
5. DESCRIPTIF DES TRAVAUX ET FINANCEMENT DE L'OPERATION	12
6. PIECES COMPLEMENTAIRES DU DOSSIER  Annexe 1 COPIE DE L'ARRETE PREFECTORAL DE CLASSEMENT DU PN 29 de MILLAS  Annexe 2 COPIE DE LA CONVENTION D'UTILISATION PROPOSE A M BRIAL  Annexe 3 COPIE COURRIER MISE EN DEMEURE M BRIAL	15 23
ADDRESS 4 PHOTOS GLISSIEDES BOIS-METAL MISE EN SECURITE	24

## 1. LA POLITIQUE SECURITE DE SNCF



SNCF Réseau fait de la sécurité sa priorité et développe depuis 15 ans une politique de sécurisation des passages à niveau qui s'inscrit dans les plans ministériels de Dominique Bussereau (2008) et Frédéric Cuvillier (2013).

SNCF Réseau poursuit ses efforts pour progresser dans la diminution du nombre d'accidents aux passages à niveau selon une politique en 3 axes : prévenir, améliorer, supprimer. L'amélioration ou la suppression des passages à niveau s'organisent en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat.

## Prévenir

Chaque passage à niveau, point de contact potentiel entre des trafics ferroviaire et routier, constitue un point sensible en matière de sécurité routière; il n'est pas dangereux si on le traverse en respectant la signalisation. Or, les accidents aux passages à niveau sont dues à 98% par un non-respect de la réglementation, soit délibéré, soit à la suite d'un moment d'inattention. SNCF Réseau est convaincu que la prise de conscience, par les usagers de la route, des risques engendrés par un non-respect du code de la route au franchissement des passages à niveau est essentielle. Ainsi, SNCF Réseau est à l'origine de la journée nationale pour la sécurité sur les passages à niveau qui, de nationale en 2008, est devenue européenne en 2009, puis mondiale en 2011. La campagne de sensibilisation nationale vise à sensibiliser le grand public au respect du code de la route aux abords des passages à niveau.

## Améliorer

Afin d'améliorer la sécurité, SNCF Réseau commence par évaluer les risques présents. Des visites de sécurité sont réalisées sur chaque passage à niveau avec le concours des gestionnaires routiers. A l'issue de celles-ci, des investissements en termes d'améliorations peuvent émerger, comme par exemple des nouveaux marquages au sol ou le remplacement des feux classiques par des feux à diodes.

## Supprimer

SNCF Réseau cherche à améliorer la sécurité globale de son réseau en supprimant le maximum de passage à niveau, notamment les passages à niveau inscrits au Programme de Sécurisation National en les remplaçant par un ouvrage d'art (pont-route, pont-rail) et ceux à trafics routiers faibles, en créant éventuellement un itinéraire de déviation pour les véhicules routiers.

Dans le cadre de sa politique de sécurisation, SNCF Réseau a recensé les opportunités de suppression de passage à niveau sur les axes ferroviaires. Après concertation avec les communes, si une suppression semble possible, un dossier de suppression de passage à niveau est soumis au Prêfet de département qui organise une enquête publique en mairie.

## 2. CADRE REGLEMENTAIRE

Les textes de référence qui régissent l'enquête publique préalable à la suppression d'un passage à niveau sont, dans l'hypothèse où le projet ne nécessite ni d'expropriation, ni d'étude d'impact :

- l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié par l'arrêté du 19 avril 2017, relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau;
- le code des relations entre le public et l'administration : articles L. 134-1 et L. 134-2, et articles R. 134-3 à R134-2, en vigueur depuis le 1 janvier 2016.

## L'article 3 de l'arrêté du 18 mars 1991 prévoit que :

« Sans préjudice de l'autorisation délivrée au titre de la sécurité ferroviaire et de l'interdiction de créer un passage à niveau sur le réseau ferré national, toute création ou suppression de passage à niveau, ainsi que tout changement ou mise en place d'équipements, tels que définis aux articles 9 à 23 du présent arrêté, pour un passage à niveau existant, sont autorisées par un arrêté préfectoral.

L'exploitant ferroviaire [SNCF Réseau dans le cas présent] informe de ses intentions la collectivité territoriale concernée, le gestionnaire de la voirie routière, puis adresse sa demande au préfet. Il joint à cette demande un dossier comportant tous les renseignements nécessaires.

Afin d'instruire cette demande, le préfet fait procéder aux consultations et, dans le cas d'une suppression, à une enquête publique. Il prend, dans un délai n'excédant pas trois mois à dater de la réception de la demande de l'exploitant ferroviaire [SNCF Réseau dans le cas présent], l'arrêté correspondant.

S'il n'est pas d'avis d'agréer la demande, il en avise l'exploitant ferroviaire [SNCF Réseau dans le cas présent] et en réfère, au ministre chargé des transports. Celui-ci fait connaître au préfet sa décision. Si celle-ci implique l'intervention d'un arrêté préfectoral, le préfet prend un arrêté conforme à ladite décision. »

Depuis le 1<sup>st</sup> janvier 2016, les enquêtes publiques préalables à la suppression d'un passage à niveau sont régles par les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA).

En effet, l'article L. 134-1 du Code des relations entre le public et l'administration dispose que :

« Sans préjudice de dispositions particulières figurant dans d'autres textes, le présent chapitre régit les enquêtes publiques qui doivent être organisées par l'administration et qui ne relévent ni du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ni du code de l'environnement ».

## L'article L. 134-2 précise l'objet de l'enquête :

« L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision. »

S'agissant de la procédure, SNCF Réseau informe de ses intentions le service gestionnaire de la voirie routière concernée puis adresse la demande de suppression de passage à niveau au Préfet de département. Il joint à cette demande un dossier comportant tous les renseignements nécessaires, conformément à l'article R134-22 du Code des relations entre le public et l'administration :

- « Le dossier soumis à l'enquête publique comprend au moins :
- 1° Une notice explicative, qui indique l'objet du projet et les raisons pour lesquelles, parmi les partis envisagés, le projet soumis à l'enquête a été retenu, notamment du point de vue de son insertion dans l'environnement;
- 2° Un plan de situation ;
- 3° La mention des textes qui régissent l'enquête publique et la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de celle-ci ;
- 4" Les autorités compétentes pour prendre la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête ;
- 5° Lorsqu'ils sont rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire préalablement à l'ouverture de l'enquête, les avis émis sur le projet, sauf à organiser un autre mode de consultation s'ils sont très volumineux. »

## L'article R134-23 précise également :

- « Lorsque l'enquête publique s'inscrit dans le cadre d'un projet de réalisation de travaux ou d'ouvrages, le dossier soumis à l'enquête comprend, outre les documents mentionnés à l'article R. 134-22, au moins :
- 1° Le plan général des travaux ;
- 2° Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants ;
- 3° L'appréciation sommaire des dépenses. »

Pour l'instruction de cette demande, le Préfet du département du territoire concerné est l'autorité compétente, qui ouvre et organise l'enquête publique jusqu'à sa clôture.

Il désigne par arrêté un commissaire enquêteur. Après consultation du commissaire enquêteur, il précise par arrêté les conditions d'ouverture et de déroulement de l'enquête publique : l'objet de l'enquête, les dates à laquelle l'enquête sera ouverte, la durée de l'enquête, le lieu et les heures où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La procédure d'enquête publique permet d'informer les utilisateurs et riverains du passage à niveau et de recueillir leurs observations sur le projet. Toute personne intéressée peut consigner des observations dans le registre d'enquête ou adresser par courrier des observations au commissaire enquêteur au lieu fixé par l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique. Si l'arrêté préfectoral l'a prévu, il est par ailleurs possible d'adresser ses observations par voie électronique.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur (ou la commission d'enquête) rend un avis sur le projet de suppression ; cet avis peut être favorable, défavorable ou encore favorable avec réserves.

Si le Préfet valide le projet de suppression, il délivre un arrêté préfectoral autorisant la suppression définitive du passage à niveau. A partir de l'obtention de cet arrêté préfectoral, les travaux nécessaires à la suppression du passage à niveau peuvent être engagés.

# 3. SITUATION DU PASSAGE A NIVEAU N°29 DE MILLAS

Le passage à niveau (PN) n°29 est situé sur la ligne ferroviaire n°679000 reliant Perpignan à Villefranche au point kilométrique 484+310 sur la commune de Millas (PO).

En application de l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau, le Préfet des Pyrénées Orientales a par un arrêté du 18 Mai 2020 classé l'ouvrage en 4<sub>6ms</sub> catégorie (cf. annexe 1).

L'article 23 de l'arrêté du 18 mars 1991 modifié relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau précise :

« Les passages à niveau de 4 me catégorie sont privés et ne sont astreints à aucune surveillance spéciale par un agent habilité par l'exploitant ferroviaire. Ils sont utilisés sous la responsabilité des particuliers ou des personnes morales publiques ou privées, auxquels, à leurs risque et périls, le droit d'utilisation de ces traversées est réservé dans les conditions prévues dans une convention signée avec l'exploitant ferroviaire. Sur les lignes ouvertes au trafic voyageurs, ainsi que chaque fois que l'importance du trafic ferroviaire le justifie, ils doivent être munis d'une signalisation automatique, ou de barrières ou de portillons. Dans le cas où ils sont munis de barrières manœuvrées à la main ou de portillons, ces équipements doivent être fermés à clé lorsqu'ils ne sont pas utilisés. »

La gestion d'un PN privé devant être gêré par une convention et pour se mettre en conformité avec cela SNCF RESEAU a lancé des campagnes de mise à jour de ces conventions.

La convention d'utilisation proposée au bénéficiaire M BRIAL (cf annexe 2) n'a jamais été signée. Plusieurs contacts avec le propriétaire se sont classés sans suite.

Le propriétaire refusant de signer cette convention, les services de SNCF RESEAU ont cadenassé les barrières pour interdire l'utilisation en absence de convention en Mars 2020.

Le cadenassement a été cassé plusieurs fois au cours de l'année 2020 et les supports des barrières ont été choqués et abimés.

Le 16 Février 2021, un train TER avec des voyageurs à bord, a franchi le PN barrières ouvertes. Cet incident aurait pu provoquer un accident sur la commune de Millas, encore très meurtrie. Un courrier de mise en demeure a été envoyé à M BRIAL pour donner suite à cet évènement

## (cf. annexe 3).

Cet évènement a imposé au gestionnaire ferroviaire de prendre des mesures conservatoires de fermeture (pose de glissières bois-métal de part et d'autre interdisant l'accès) en attendant que ce PN soit définitivement fermé pour cause de manquement à l'article 23 de l'arrêté ministériel du 18 Mars 1991 (photos cf annexe 4).

Plusieurs contacts ont eu lieu avec le propriétaire pour trouver une solution pour l'accès à ses parcelles. Une réunion en Mairie entre le gestionnaire ferroviaire, la mairie et le propriétaire a eu lieu le 24 Mars 2021 sans aucune avancé.

Ces installations de fermeture ont été encore un fois arrachées par le bénéficiaire de l'utilisation du PN ou un de ces voisins qui l'empruntent illicitement. Une plainte a été déposée dernièrement par SNCF RESEAU.

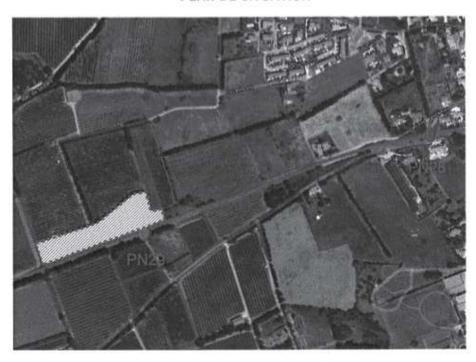
D'autre part, le PN dont le profil routier n'est pas exceptionnel (PN sur une bosse et en virage dès sa sortie) sur un chemin de terre étroit ne permet pas aux véhicules agricoles l'empruntant majoritairement (tracteurs et remorques) de le franchir en toute sécurité et dans des temps de traversée raisonnable.



Pour l'ensemble de ces raisons SNCF RESEAU demande de lancer la fermeture définitive de ce passage à niveau privé.

Le projet de suppression de ce PN s'inscrit dans la politique nationale de sécurisation des passages à niveau.

## PLAN DE SITUATION



## PHOTOS DU PN 29 MILLAS

2 6 JAN. 2022



Chemin d'accès depuis chemin venant PN28



Vue depuis le chemin Sud



Vue depuis sud (barrière et support détériorés)



Vue côté nord



Barrière cadenassé



supports et glissières bois métal arrachés

## 4. PRESENTATION DU PROJET DE SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°29 DE MILLAS

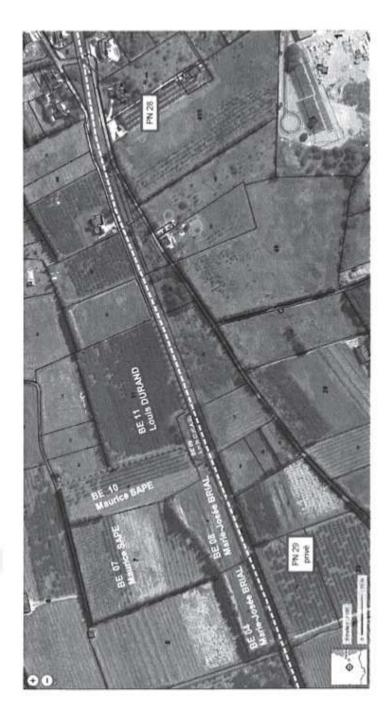
De 2017 à 2020 la ligne Perpignan à Villefranche était non circulée des suites de l'accident du PN25 de Millas et de l'enquête en cours. Lors de réunions de pilotage passage à niveau en préfecture dans cette période, il a régulièrement été évoqué pour améliorer la sécurité sur la ligne de supprimé les 4 PN privés, dont le Passage à niveau n°29 de Millas.

Dans un premier temps la SNCF a mis en conformité le passage à niveau avec l'arrêté ministériel du 18 Mars 1991 et a équipé le PN29 de barrières basculantes et souhaitait signer la convention avec le propriétaire avant cette réouverture de ligne.

La non-signature de cette convention et surtout les évènements contraires à la sécurité récurrents entraînent la SNCF à demander cette fermeture définitive du PN29 au plus tôt

La déserte des parcelles de M BRIAL, peuvent se faire par les parcelles de son voisin qui jusqu'à maintenant utilisait aussi le passage à niveau en traversant les parcelles de M BRIAL sans être autorisé par quiconque.

Une solution définitive entre la Mairie et les propriétaires encadrants est à rechercher. Deux possibilités des situations projetées sont présentées ci-après en bleu.



ooth

## 5. DESCRIPTIF DES TRAVAUX ET FINANCEMENT DE L'OPERATION

Les solutions d'accès aux parcelles côté Nord devront être trouvées par la ville de Millas. Ceta comprend notamment :

E MONTPELLICK

2 S JAN. 2022

- · La solution d'accès et la rédaction de droit de passage
- · La réfection de chemin si nécessaire

SNCF Réseau pourra participer au financement des aménagements nécessaires sous la forme d'une subvention d'équipement versée à la ville de Millas sur facture de travaux sans dépasser 10000€.

Les travaux ferroviaires relatifs à la suppression physique du passage à niveau seront réalisés sous Maîtrise d'Ouvrage SNCF Réseau et financés à 100% par SNCF Réseau.

Le programme des travaux ferroviaires comprend notamment :

- · La dépose des installations du passage à niveau,
- · La dépose du platelage
- · La remise en conformité de la plateforme ferroviaire (le cas échéant),
- · La pose de clôture défensive définitive de part et d'autre du passage à niveau.
- · La Pose d'enrochements de part et d'autre devant la clôture

## 6. PIECES COMPLEMENTAIRES DU DOSSIER

ANNEXE 1 COPIE DE L'ARRETE PREFECTORAL DE CLASSEMENT DU PN 29 DE MILLAS 2 6 JAN. 2022



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Directive Départementair des Territoires et de le Mes Service Environmenta-Fonts-Necurier Routaire.

Dosser oursi par Cabricl LIARD

Perpignan, le 1 8 MAI 2020

ARRETE PREFECTORAL nº DOTTI-SER 2020 139. 830) portant classement de passages à niveau sor la ligne ferrovinire de Perpignan à Villefranche - Vernet-les-Bains

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 relatif au classement, à la règlementation et à l'équipement des passages á niveau,

Vu l'amété du 19 aveil 2017 modifiant l'amété du 18 mars 1991,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu les propositions de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (Infrapôle Languedoc Roussillon) en date 25 février 2020,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées Orientales,

## ARRETE

## America 1

Les passages à niveau (PN) n° 29, 32, 62 et 78 de la ligne Perpignan à Villefranche-Vernét-les-Bains sont classés conformément aux indications portées sur les fiches individuelles ci-annexées.

Le présent arrête abroge l'arrêté n° 2482/93 en date du 22 novembre 1993 en ce qui concerne les PN n° 29, 32, 62 et 78

## ARTICLE A

Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, la directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, la directeur de l'Infrapôle SNCF Languedoc Roussillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

> Le Préfet Philippe CHOPIN

About Finds, 2 to be \$15000 \$7500 and Relative to the book of the

## Ligne de Perpignan à Villefranche - Vernet-les-Bains

## Département des Pyrénées Orientales

## FICHE INDIVIDUELLE

## DU PASSAGE A NIVEAU nº 29

Commune: Millas

Kilomètre: 484,310

Désignation de la voie routière : Chemin privé

Catégorie du PN : Quatrième pour voitures

## Dispositions particulières :

 Est moni de barrières basculantes de chaque côté de la voic ferrée, fermées à clé et manseuvrées par le concessionnaire ou ses préposés.

A Perpignan, Ic 1 8 MAI 2020

ANNEXE 2 COPIE DE LA CONVENTION D'UTILISATION PROPOSE A M BRIAL



# 2 8 JAN. 2022

## CONVENTION D'UTILISATION D'UN PASSAGE A NIVEAU DE 4EME CATEGORIE

## ENTRE

SNCF Résenu, société anonyme au capital de 500.000.000 euros : immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 412.280.737 et dont le siège social est situé au 15-17 rus Jean Philippe Rameau, 93.200 St Denis, représenté par findiquer le nom de la personne/agissant en qualité de Directeur de la Direction Opérationnelle de la région Sard Est, dument habilité aux fins des présennes.

Ci-après dénominé « SNCF RÉSEAU »

D'une part.

E

Monsieur BRIAL Julien, demenrant à Millas (66170), 2 avenue Jean Jasuès.

Ci-après dénomné « le Bénéficiaire ».

D'autre part.

SNCF RÉSEAU et le Bénéficiaire étant dénommés collectivement les » Parties » et individuellement une » Partie ».

Page I ne I



#### IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

Il est rappelé que la société SNCF Réseau est attributaire des ligues du réseau ferré national, propriété de l'Etm en vertu de l'article 9 de l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant

diverses dispositions relatives an groupe SNCF.

La présente convention est conclue en application de l'article L. 2111-20-I du Code des transports, selon lequel SNCF Réseau exerce tous pouvoirs de gestion sur les biens qui lui sont attribués par l'État ou qu'elle acquiert au nom de l'Etat. Elle peut notamment accorder des autorisations d'occupation et consentir des baux, constitutifs de droits réels ou non, fixer et encaisser à leur profit le montant des redevances. loyers et produits divers

Elle peut procéder à tous travaux de construction ou de démolition.

Elle assume toutes les obligations du propriétaire.

Elle agisse et défeude en justice aux lieu et place de l'Etat. Au terme de l'arrèté du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau les passages à niveau privés de 4 ent catégorie sont utilisés sous la responsabilité des particuliers ou des personnes morales publiques ou privées, auxquels le droit d'utilisation est réservé, à leurs risques et périls, et dans les conditions prévues dans une convention signée avec l'exploitant ferroviaire

Au titre de la présente convention, le Bénéficiaire a manifesté sa volonté d'utiliser le passage à niveau prive désigné dans l'article 2 ci-après; les Parties se sont donc rapprochées pour fixer les conditions de son utilisation par le Bénéficiaire.

#### IL A ETE ENSUTTE CONVENU CE QUI SUTT :

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'autoriser le Bénéficiaire, sous sa seule responsabilité, à utiliser le passage à niveau privé désigné à l'article 2 ci-après, pour lui pennettre d'accèder aux parcelles agricoles cadastrées BE04 et BE08 comme il est décrit au schéma joint en aumexe de la présente convention.

## ARTICLE 2- DESIGNATION

Le passage à niveau n'29, situé sur le territoire de la commune de MILLAS au km 484-0310 de la ligne Perpignan à Villefranche de Couflans a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 22 novembre 1991

Ce passage à niveau est doté d'un nouvem dispositif de fermeture des barrières fonctionnel barrières fermées à l'état nominal et un maintien à la fermeture des barrières par cadenas. Un codenas et une clé par barrière sont remis au bénéficiaire après signatures de la présente convention

Le Bénéficiaire déclare comaître parfaitement ledit passage à niveau pour l'avoir visité et accepte de l'utiliser dans l'état où il se trouve

Page I me 8



100

## ARTICLE 3- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est expressément convenu que le Bénéficiaire n'a aucun droit réel sur les installations du passage à niveau désigné à l'article 2 situées sur le domaine public ferroviaire.

#### ARTICLE 4 - CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Le possage à niveau privé, objet de la présente convention, est réservé à l'usage exclusif du Bénéficioure qui s'engage à uistaller sur son terrain longeaut la voir ferrée des clôtures et des panqueaux de part et d'autre des voies ferrées, portain l'inscription « PASSAGE A NIVEAU PRIVE – INTERDIT AU PUBLIC » sy compris au droit du PNs.

L'utilisation éventuelle du passage à niveau par la clientéle, les fournisseurs et les invités du Bénéficiaire se fait sous la responsabilité exclusive de ce dernier qui demeuve gardieu des clés originales et des usages qui en sont faites à tous ceux à qui il fournirait ces clés

L'autorisation d'utiliser le passage à niveau est consenne, par ailleurs, aux conditions suivantes que le Bénéficiaire est tenu de respecter :

#### Le Bénéficiaire

- S'engage à respecter les règles de priorité prévues par l'article R 422-3 du code de la route.
- Doit se conformer aux lois et réglements sur la sécurité et la police des chemins de fer et, en tant que de besoin, aux instructions de SNCF RÉSEAU.
- 3) S'empage à conserver un usage privé et personnel de ce PN et à n'effectuer ou faire effectuer aucun double des clés penniettant l'ouverture et la fermeture des barrières et ou du portillon et à ne produire aucun double à toute autre personne. En cas de non-respect de cette obligation. le Bénéficiaire empage sa responsabilité à l'égard de l'utilisation que ferait toute personne non agréée des clés et donc du passage à niveau.

En cas de constatation, par le personnel SNCF, de la nou fermeture du PN. la fermeture correspond aux deux barrières abnissées et cadenassées, un courrier recommandé rappelant cette vègle sern fait au concessionnaire de la convention. En cas de non respects de cette prescription, constatée à plusieurs reprises et faisant l'objet d'un second courrier recommande. SNCF Réseau se laisse le droit de dénonces la convention et de déclencher la procédure de suppression définitive du PN.

4) Supporte seul, sauf faute prouvée de SNCT RÉSEAU ou de ses prestataires, les conséquences pécuniaires des dominages de toute nature qui, du fait de l'existence ou de l'utilisation du P.N. seraient occasionnés aux biens appartenant au Bénéficinire ou à son personnel, aux installations ferrovinires dont celles du passage à niveau ou au personnel de SNCF RÉSEAU et de ses prestataires, ainsi qu'aux tiers.

Page I see 8



Il renonce à tout recours contre SNCF RÉSEAU et ou ses prestataires quand bien même il résulterait des dominages ainsi causés une interruption plus on moins longue dans l'usage

Il s'engage à indemniser SNCF RÉSEAU et on ses prestataires et ou leurs agents respectifs du préjudice subi par eux aiusi qu'à les garantir contre toute action qui serait engagée contre eux à l'occasion desdits donunages.

5) Souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une police d'assurance pour couvrir les risques mis à sa charge et les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile qu'il encourt au titre de la présente convention. Le Bénéficiaire communiquera à la signature de la présente convention une attestation d'assurance de ses assureurs Responsabilité Civile.

#### ARTICLE 5 - ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

SNCF RESEAU assure, dans ses emprises. l'entretien des installations du passage à urveau proprement dit (visite annuelle, entretien du platelage, de la barrière et du portillon, maintien de la visibilité sur les circulations ferroviaires...), à ses propres frais.

En cas de dysfonctionnement des installations du passage à niveau, le Bénéficiaire est tenu d'en aviser SNCF Réseau dans les meilleurs délais via le contact local (données mars 2020) :

Unité de Production Voie Ouest de NARBONNE Jean-Michel AGGERY. Dirigenut - Tel. 04.68.65.62.91

jean-michel aggery@zeseau.sucf.fz. représenté par Cyrille RIVAL, Assistant Patrimoine - Tel. 04 68 65 62 69

cyrille rival@reseau.sncf.fr

Le Bénéficiaire assure par ses soins, à ses frais, l'entretien de la signalisation routière avancée si prévue (pancartes et panneaux routiers), des clôtures et des raccords de chaussée sans jannais engager le gabarit ferroviaire. Préalablement à toute intervention de sa part, il en informera SNCF Réseau par courrier LRAR.

## ARTICLE 6- MODIFICATION / RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS

Si SNCF RÉSEAU l'estime necessaire, il peut à ses finis modifier ou déplacer les installations dudit passage à niveau, notamment en fonction d'un changement des caractéristiques routières on ferrovinires on de la réglementation applicable, ou renouveler les installations du passage à niveau arrivées en fin de vie

Cependant si la demande de modification ou de déplacement des installations dudit passage à niveau, émane du Bénéficiaire, ce demiei devra supporter les finis liés aux travaux. Dans ce cas, les travaux de modifications ou de renouvellement des installations du passage à niveau donneut lieu à la signature d'une convention de financement qui fixe les modalités de financement par le Bénéficiaire des installations à modifier ou à renouveler. A défaut d'accord du Bénéficiaire sur la prise en charge des frais de modifications on de

Page 4 not 8



2 6 JAN. 2022

renouvellement. SNCF RÉSEAU procédera à la résiliation de la présente convention, sans indemnité, moyennant un préavis de deux mois, et à la suppression du passage à niveau.

## ARTICLE 7 - SUPPRESSION DES INSTALLATIONS

Les dépenses de toute nature, engagées par SNCF RÉSEAU pour l'enlèvement des installations et le rétablissement du chemm de fer dans sa situation initiale, dans le cas de suppression du passage à niveau, sont supportées par le Bénéficiaire, sur présentation des justificatifs correspondants.

Le paragraphe ci-dessus ne s'applique pas si la demande de suppression du passage à inveau est initiée par SNCF Réseau.

#### ARTICI E 8- MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

Le Bénéficiaire s'oblige à payer annuellement et d'avance une redevance forfaitaire de 3006 HT (Trois cents euros hors taxe), qui sera majorée de la TVA, correspondant à l'Occupation du domaine public (utilisation du passage à niveau y compris finis de dossier).

En cas de résiliation de la convention en cours d'aumée, la redevance dounera lieu à remboursement partiel au Bénéficiaire au prorata des jours restant pour l'aunée considérée

Le montant de la redevance est indexé chaque année en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE, ou de celui qui lui serait substitué par les pouvoirs publics.

La formule d'indexation est définie de la façon suivante

- L'indexation intervient le 1<sup>st</sup> janvier de chaque nunée.
- L'indice utilisé pour chaque indexation (1) est celui du 2ème trimestre de l'année précédente.
- L'indice de base retenu (Io) est celui du 3<sup>ma</sup> trimestre 2019 soit la valeur égale à 111.4.

La formule d'indexation est obtenue par le rapport suivant : I / Io qui s'applique à la redevance

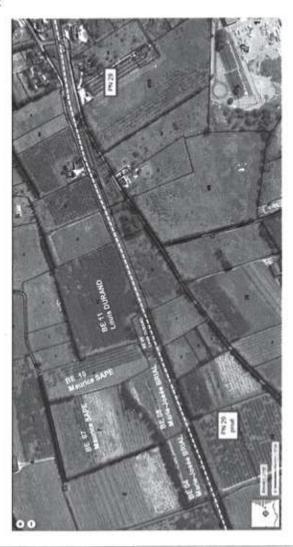
Au cas où ces indices ne pouraient être appliqués pour quelque cause que ce soit. les Parties s'entendraient pour définir d'un commun accord un indice de remplacement.

Si en cours d'application de la présente convention, il était identifié un autre bénéficiaire de ce passage à niveau, dûmeut agréé par SNCT Réseau, la redevance forfaitaire sera répartie par quote-part égale entre les différents bénéficiaires.

Page I no 8



ANNEXE



Page 8 per 8

## ANNEXE 3 COPIE COURRIER MISE EN DEMEURE M BRIAL

CHECKON MANUFLANCE & RAVAGE SUD-EST RUPEAFOCE LANGUEDOC/ROMBIJON

Affairs survive per Muleius Fierra Oc.b/E-141.100.10.64.00.00 a mad i place strediteness sort h

1. 17.21



Monsieur Julien BRIAL 2, avenue Jean Jaurès 66170 Millas

Montpellier, le 19 février 2021

Réf : INFPLR 2020/ Direction Production/PN/JP0/001

Objet: Mise en demeure suite incident grave survenu au PN 29

Monsieur.

Le 16 février 2021 à 06h29, un incident grave s'est produit au passage à niveau n'29 situé au point kilométrique 484×310 de la ligne Perpignan Villetrauche. Le train TER SNCF n°877650 en provenance de Villefranche Vernet Les Bains et à destination de Perpignan a franchi le passage à niveau alors que les barrières étaient en position ouverture. Le conducteur du train constatant le danger à décienché le freinage d'urgence et s'est rendu sur place pour fermer les barrières Ce passage à niveau est défini comme PN de quatrième catégorie par arrêté préfectoral du 22 novembre 1993.

Vous êtes le seut bénéficiaire de ce passage à niveau et en êtes l'unique utilisateur pour accéder aux parcelles agricoles nº BED4 et BED8.

A ce titre, vous disposez d'une clé permettant de cadenasser le dispositif des barrières dont la position nominale est la position fermée. Toute traversée de ce passage à niveau se fait sous votre entière responsabilité et à ce titre, vous

devez maintenir les barrières fermées et cadenassées.

Les barrières du passage à niveau auraient dû être fermées et cadenassées en position basse. Ce nonrespect de vos obligations légales a déjà été constaté plusieurs fois et mulgré nos rappels, vous ne redressez pas la situation. Une collision entre une circulation ferroviaire et un véhicule routier ou un piéton aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

Je vous mets donc en demeure d'appliquer vos obligations légales en maintenant les barnères en

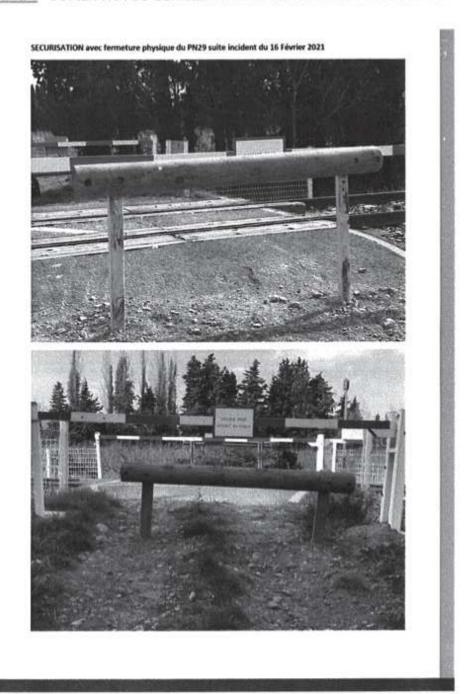
position basse et cadenassées. Dans la mesure on cette situation a déjà été constatée, je vous informe que nous entantons une procédure de suppression du Passage à Niveau auprès de la Préfecture des Pyrénées Orientales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur. l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Pierre OLIVE Directeur de la Production Adjoint du Directeur d'Etablissement

Note that  $\sigma$  , while we will problem our charges over a charge many two fitting the fitting that the G

## ANNEXE 4 COPIE PHOTOS GLISSIERES BOIS-METAL MISE EN SECURITE



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DECISION DU** 

# TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

01/02/2022

Nº E22000005/34

## LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

## CODE: 4

Vu enregistrée le 26/01/2022, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales - DDTM demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau 29 sur la commune de MILLAS;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5;

Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> mai 2021 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

#### DECIDE

- ARTICLE 1 : Monsieur Guy BIELLMANN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3: L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, La SNCF RESEAU en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.
- ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales

  DDTM, à Monsieur le Maire de MILLAS, à Monsieur le Responsable de la SNCF Réseau et à Monsieur Guy BIELLMANN.

Fait à Montpellier, le 01/02/2022

Le Magistrat-délégué,

Louis-Noël LAFAY



Liberté Égalité Fraternité

> Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Environnement-Forêt-Sécurité Routière Unité Sécurité Routière

portant sur l'ouverture d'une enquête publique préalable à la suppression définitive du passage à niveau de 4éme catégorie n°29 situé au Km 484+310 de la ligne ferroviaire de Perpignan à Villefranche-de-Conflent sur la commune de Millas

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

VU le code des relations entre le public et l'administration (articles L134-1 à L135-2);

VU le livre 1er, biens relevant du domaine public, du code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau modifié;

VU l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 portant en classement en 4° catégorie du passage à niveau 29;

VU le décret du président de la république du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Etienne STOSKOPF en qualité de préfet des Pyrénées-Orientales;

VU la demande en date du 13 septembre 2021 de Monsieur le directeur de l'infrapôle Languedoc -Roussillon SNCF Réseau sollicitant l'ouverture d'une enquête publique en vue de la suppression définitive du PN privé n°29 sur la commune de Millas;

VU la décision du 01/02/2022 , n° E22000005/34, du Tribunal administratif de Montpellier de désignation de Monsieur Guy BIELLMANN, cadre de l'Equipement, retraité, en qualité de commissaire enquêteur afin de conduire ladite enquête.

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête publique, le 8 février 2022.

Considérant que le projet suppression de ce passage à niveau s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de SNCF Réseau visant à améliorer la sécurité vis à vis du risque ferroviaire;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées Orientales.

2 rue Jean Richepin - 8P 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site : www.gyrenees-orientales.gouv.fr Tél. 04 68 38 12 34 Mél : ddtm@pyrenees-orientales-gouv.fr

## ARRÊTÉ :

## Article 1er:

Il sera procédé, du mardi 5 avril 2022 à 9h00 au jeudi 21 avril 2022 à 17h00, soit pendant 16 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Millas à une enquête publique en vue de supprimer le passage à niveau classé en 4émé catégorie: PN privé n°29, km 484 + 310 de la ligne ferroviaire Perpignan – Villefranche-de-Conflent.

A l'issue de l'enquête, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales statuera sur la décision de fermeture définitive ou de conservation du passage à niveau.

### Article 2:

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie de Millas du mardi 5 avril au jeudi 21 avril 2022. Toute personne pourra en prendre connaissance sur place aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Horaire d'accueil du public, mairie de Millas : lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 15 h 45 à 17 h 45.

Le dossier d'enquête sera également disponible sur site internet de la préfecture «www.pyrenees-orientales.gouv.fr» rubrique: Publications/ Enquêtes-publiques-et-autres-procédures / Enquêtes publiques passages à niveau/millas PN29.

Les observations et propositions du public pourront être formulées :

- soit sur le registre annexé au dossier mis à la disposition du public en mairie,
- soit par voie électronique au courriel : « epmillaspn29@gmail.com »
- soit au cours d'entretien avec le commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le premier jour de l'enquête publique (mardi 5 avril 2022 de 9 h à 11 h) et le dernier jour (jeudi 21 avril 2022 de 15h45 à 17h45) en mairie de Millas, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Le public pourra prendre rendez-vous aux dates ci-avant via les services de la mairie.

## Article 3:

Un avis au public faisant connaître l'ouverture et les conditions d'organisation de l'enquête au public sera, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, inséré en caractères apparents dans deux journaux publiés dans le département des Pyrénées-Orientales et dûment habilités à insérer les annonces judiciaires et légales. Cet avis sera rappelé dans ces mêmes journaux au cours des huit premiers jours de l'enquête. L'avis sera également affiché en mairie et sur le site du passage à niveau 29, 15 jours avant le début de l'enquête.

## Article 4:

Les rapports, conclusions et avis rendus par le commissaire enquêteur dans un délai de 30 jours à compter du jour de clôture de l'enquête, seront consultables un an durant à partir de cette même date sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales («www.pyrenees-orientales.gouv.fr»), une copie du rapport sera déposé en mairie de Millas.

Article 5: le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, monsieur le maire de Millas ainsi que monsieur le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Perpignan, le

1 1 MARS 2022

Etienne STOSKOPF

# Antiquaire Maison SÉCULA ACHETE **A SA JUSTE VALEUR** Manteaux de fourrure, bagages de luxe, argenterie, instruments de musique, arta asiatiq vins ancierra, pièces de monnaie, bij meubles et tablesux ancierra,

## Achète au plus haut cours

CAUR SE POURBURE MONTRES BRACEJET IT GOUSSET Acustus, av. Bullet, Torting, Jacque, Tool Lin



ACTION D'OR SOUS TOUTES FORMES HT ORIETS ANCIENT





NOT DE COMMENCES ET D'ENTREPRISES

Vous souhaitez CÉDER/REPRENDRE un commerce ou une entreprise ? FICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT À 160°

wekation gretuite mise on relation edgo-cition structuration stiresson des modalités de esseen, montage financier, spagnement bancairen, d'un la plus grande exclidentialité.

ANNONCES

OFFICIELLES ET LEGALES

AVIS PUBLICS

ENQUETES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

for insertion. Enquête publique préciable à une ééctrion sur une demande de terrestant définitive de passage à siveau n°29, de 45ms collégarie à Millas, présentée par la société SNGF Réseau

control que tal habitat a subta sa escriva Egyla, e qualitarie e ar en los colos de la Egylanegeria de Pajo e su la Egylanes D'Accides Confessionales formandes de la cincia e sub a securior de la Homografia (El el el al-el Paris de la confessiona de la compositiona de la Confessiona (El el el al-el Paris de la confessiona de platesse del presenta attiturario el Egyla, la colon de la confessiona del productivo de la confessiona del productivo per 2015 DEF S. El de control militario i Egylanes de la confessiona del productivo con la control de la confessiona del la control del productivo de la confessiona del productivo con la control de la confessiona del productivo del productivo del confessiona del productivo con la control de la confessiona del productivo del productivo del productivo con la control del productivo del productivo del productivo del la confessiona del productivo per la confessiona del productivo del produ

of GOLLLAND

o hos

AND PLAN -

pel le

Z

ce

Endingenoments, as commands that stage is trapping pullings. One extention as desiration as a secretar of the filled and its stage is trapping pullings. One extention as desiration of plans in the second of the s

s de

00 urs

CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

## VIE DES SOCIÉTÉS

RESULTATS FINANCIERS

## Bourse

CAC 40



AUTRES INDICES

lindependant.fr

DIMENSI	
MAC TEST OF THE S	
	white.
REAL PROPERTY.	
Service described the law of the	

SHIP SHIP SHIP SHIP SHIP SHIP SHIP SHIP	_	_				_								_	_
400	100	- 140	1810	7841	240	-	400	Her	700	194	1675	800	140	740	140
Ave	7502	SHILL	1990	- Sacal Admi.	to II	4435	DARK	Trip!	168	140%	-818	fil.	180	nitr.	(30)
AST	107,65	257	4130	Social Solves	18,18	44.91	-800	Libral	184.85	1005	(-T) #	Makilyani	二共全	48	
Altri Sins	MAR	(434	-14	Drillotte Age	- MI	9.00	138	Squireld.	(U.H.	24/8	∴an	3644370.0	14年	CHEM	10/0
Albert SA	138	HE	160	Description	4.8	+003	-476	Lignet	16.04	11.76	-17.99	felici	766.78	-434	-203
brain	THEM	2000	48	N.	142	1146	-18	200	779.20	1470	GUR	MONTH	1.18	44.5	- 60
Attenti	45.16	VM	4840	1394	8.0	+034	-121	Military to 10		-tn	1779	0.895	14.90	WO.	47
A3	- E.M.	CAU	7.488	Do Gine	10.	CAT	15 M	Marrier In Date:	11.51	4.2	:AB4	Non-River State		OVIN:	- 01
Arce	21,18	684	42.99	The .	.79.60	49	440.	Maria Deep:	19/99	4.0	V35	III.	118	-419	- 40
Abe .	147,00	WO.	19106	Englis.	- 学林	9097	1152	MICAN	1.81	046	-124	JUBBOX 95	14.50	9.68	190
Anurii .	61.86	CAN	-7349	Don't	35/1	AIT.	I In III	Stober	71.71	10.5	(5.74)	benisses	11,94	411	. 100
ARREST OF THE	408	WH.	16/9	Take of the	190,74	战权	-con	Stole -	23,76	44.00	000	MC / Chi	- RE	5,100	-,421
AndriftSAM :	30.00	431	44.75	Control.	70.01	-400	150	Sate	66.40	HIR	-259	Schiptorge:	11.8	40.0	-30
Annay	150%	8.0	4142	print Start	MOT	101	19445	hris.	11.00	143	1677	Sand NO	18.	0.600	101
Anc	38.00	-675	2526	Terror 6	16.70	100	-00	Florida .	58 (88	1000	473.48	Martinger	-144,79	47.74	-71
AL.	35.85	-62	1.402	CHIEF	181	100	-42	Male .	2390	HAR	2460	- District	1.0	34.29	41
No.	60.00	45	-40E	below been	M	1607	2555	Min.	D.D.	Mari	HIN	this.	1,532,000	17148	400
MR-DW	8,4	- ands	1005	within .	20,71	-646	-60 M	Pentitive	96.50	12.00	SHIP	348 yepe	C BE	CVINC	540
Siff Porter	11.65	-58	4539	传统	38,51	43	438	Not been	18.90	425	42.8	Itself -	131.96	-430	1.25
Adipt.	138	MAK.	-43	fluTett.	- VCH:	-407	194.95	TRAL lange of	10.00	ONLY	-0.36	Mark/DATE	11.00	120,600	::40
Boys or	N. 16	401	400	Green	TEXT	dis	-874	Bry Green	TEXT	71.0	317	William Br	MILE.	-138	47
ADM NOW	36.16	40.00	546	5/81	15.34	-340	11/100	And.	15.75	75.00	319	THE	「有金	-139	-81
Cortover	790,05	10.27	35.46	47	m.n	140%	170.56	Road -	19:14	Gitm.	TUB	Ydhan	11.05	408	190
Certific	0.00	JAM.	, A630	Science Breds.	1003	40	HEAR	Nan-	26.65	401	対域製	Mesi	11100	1000	20
Carlot Street	18,77	-438	42.90	Train-	1870	400	20.00	Differ	THAI	1.7	-476	Trade Instead	44.62	art	-83
090	1.00	SH	150	Days.	- an	386	198	Teleforasi I	1099	168	-#Jf	William	11.00	1,500	-005
If hotem	TIME	- A/E	HER	\$100	38.71	10.01	200	Sund :	16.51	145.00	14/38	thru	HAC	p1,79	70
Other	10.75	1100	100	bias -	0.11	10.50	-616	INTERNATION.	38.0	1000	<b>1964</b>	Win	111.00	CAUSE.	1-40
Outsi	10.00	4111	140	Charles	H.H.	-494	AUC.	School Skills	BUR	4.0	12134	Yound	TUR	16W	-24
0-6 MH 8-0	16.00	-40t	100	Body NYTH	VEST	12045	1964	Int IS	ctos	440	1046	World	7,11.30	CON	200
Arm	19.46	4,5	.00	Burri	1879	-1/8	1118	100	19131	(A) 3	428	Walter	41.78	All	764
MATRIMES	20113	MERC	ori to	CVISES				1 (8	AMICH	t nr	( Dit	la str	not lead	100	40
Mary Staff	141111	HLIN	2	1,9500.0					and the	LPF	7. 941	the Parket		30.8	
a buf known	-2195	1465	FI -			W 0		100	M49.75	- 11	MAN.	an him		28.0	
	- 11	7.11		NAME OF TAXABLE PARTY.	MOLTER			ACC IN M			NAME OF	43 7000		418	
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		148.1	-					AMES - 4-2-5	PRINT						
Train St. Lines		7146.0		victors have safe - 5.	584: D	B04 7	H5-1	784 426	of the Object					H H 1	

CHÉRES PHEWERES	1	arvers		_		
diame 29514581	۱	THE SECTION AND ADDRESS OF THE SECTION ADDRESS OF THE S	LYSE LYSE LYSE	6368 1967 1365	6,900 6,900 6,900 1,700	044

## AVIVINE MORHISCATION

MARCHÉS

PUBLICS

APPEL A CANDIDATURES

Commune de Py

Sélécation de Service Public Gestion

AUTRES

MODIFICATIONS DIVERSES MARCHARES

THE SECTION STREET, SAME



Ventes and emphires SERVICE SPÉCIALISÉ 04 3000 2020

## AVIS D'OBSÈQUES

BANYULS SUR MER.

MATURA New York do strong de

Monsieur Louis CAVAILLÉ doden 14 van 4 fige de 66 en

und deb comb Proplantainement for all teams such helippects, focus uniform or permissions/press

ELNE. Fin ACHS CARA, CHES, relate at Highnes do game, loco finit part de dese de

## Modame Rende MARTRE

lig danger vikjeren avert fin ir embe 2027, a. is heme, a the Rosentilerent so'n jank in is canetia

## PERPIGNAN.

Editoria (2004), palatiere de Traculation routes, des algères et de Tracularion Apenais Christians. routese du Carsal (habitematie),

Madame Celine CODER JUNY

of principles of motion of liquid feedbase of principles of feedbase and a set principle. In the principles of principles of the principles of the Landerscore engineers can the terminal 27 mass 2005. A 14 hance, or liquid of liquid-feedbase, some de la solution au commission de Cameron-Academy 2 feb 35.

## orous efentios.

Madame Celine CODER JUNY

Fluimenat de tre : Une femiliere anis oblibée le mard 30 men à 14 h 20, an feigle talmissance d'Opsairle autre de le prémier au orientation de Ca Bousley, à 16 h 20

## ARGELÊS-SUR-MER.

Marke et Salare un Mes, ; un gerstes, un patte-erfant et armogation atter que trace tour familie unt la coulteir de usus fam part als steak de

## Monsieur Norbert OURY

survers of tigo de 60 ans.
Une beneficion aux les en membres 20 mois la 15 au commentant de Carabanvillos (6 flant et villos).

# distributed Communication Pry 10 Place Con Proc. (10 No.) Sector do Multiple Revolute la Communicate Pry de l'AMESEE (1

Destir finansplieter. Le caterre atterponent musikalipponent (L.) a. la muste de Pyrke javos d'incres d'ouverbre la la maile : Land el la n. 65 à 17 n. 18. sel : 144,66,05,50,85, par insurée resper

Vous créez ou faites évoluer

votre entreprise Nous gérons

toutes vos formalités et vos publications

Votes service as 04 3000 2020

# Midi Libre.fr

#### JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 18/03/2022 à 00h03 dans Midi Libre.fr - 66 (66) Avec une durée de visibilité de 7 jours Références : LDDM279643, 173175 Dossier Client : FERMETURE PASSAGE 29 MILLAS



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1er insertion

Enquête publique préalable à une décision sur une demande de fermeture définitive de passage à niveau n°29, de 4ème catégorie à Millas, présentée par la société SNCF Réseau

Par arrêté préfectoral n° DDTM-SEFSR-2022 070 0001, le préfet des Pyrénées-Orientales informe qu'une enquête publique préalable à une décision de fermeture définitive du passage à niveau 29 de la ligne Perpignan Villefranche de Conflent est ouverte.

La commune de Millas est le siège de l'enquête publique. Cette enquête se déroulera pour une durée de 16 jours, du mardi 5 avril au jeudi 21 avril 2022. Le dossier d'enquête, sera consultable dans la mairie de Millas afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sous réserve d'une adaptation exceptionnelle liée au contexte sanitaire. Il sera aussi consultable sur le site internet de la préfecture «www.pyrenees-orientales.gouv.fr» rubrique : Publications/ Enquetes- publiques -et -autresprocédures / Enquêtes publiques passages à niveau/millas PN29.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Millas,
- par écrit à l'attention de M. le commissaire-enquêteur PN29, Place de l'Hôtel de ville, 66170 Millas,
- par courriel à l'adresse : « epmillaspn29@gmail.com ».

Les rapports, conclusions et avis rendus par le commissaire enquêteur dans un délai de 30 jours à compter du jour de clôture de l'enquête, seront consultables un an durant à partir de cette même date sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales («www.pyrenees-orientales.gouv.fr»). Une copie du rapport sera déposé en la mairie de Millas.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : https://www.midilibre.fr/





Lien vers le certificat de parution

dagogiques ont ainsi pu être l'association poursuit ses action. menés ces dernières semaines,

## Millas

## Suppression du passage à niveau : enquête publique

Guy Biellmann, commissaire
enquêteur, tiendra les permaest consultable en mairie aux enquêteur, tiendra les permanences à la mairie, à la salle jours et heures habituels d'ou-Força Réal, le premier jour de verture ainsi que sur le site inl'enquête le mardi 5 avril de 9 h
à 11 h et le dernier jour le jeudi
21 avril de 15 h 45 à 17 h 45. L'enquête concerne le projet de supquête concerne le projet de supn° 29 sur la voie ferrée Perpignan-Villefranche-de-Conflent.

pression du passage à niveau par courrier au commissaire enquêteur adressé à la mairie de Millas.

# Saint-Paul-de-Fenouillet Permanence du CAUE 66

tes portant le nom de Tout les enfants, muni de son villon noir était suivi du conduit par Obélix en pers qui laissait à Mickey et 1

## Baixas À L'ÉCOUTE D

## • DÉPÔT DE CERE HOMMAGE AU CO

ARNAUD BELTRA Mercredi 23 mars é journée nationale d'hommage au colo Arnaud Beltrame. U hommage a eu lieu point qui porte son l'entrée de la comm présence de Gilles l maire de Baixas et Cluptil conseillère n

# Midi Libre.fr

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 08/04/2022 à 00h04 dans Midi Libre.fr - 66 (66) Avec une durée de visibilité de 7 jours Références : LDDM279646, 173177 Dossier Client : FERMETURE PASSAGE 29 MILLAS

> PRÉPET DES PYRÉNÉES ORIENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème insertion

Enquête publique préalable à une décision sur une demande de fermeture définitive de passage à niveau n°29, de 4ème catégorie à Millas, présentée par la société SNCF Réseau

Par arrêté préfectoral n° DDTM-SEFSR-2022 070 0001, préfet des Pyrénées-Orientales informe qu'une enquête publique préalable à une décision de fermeture définitive du passage à niveau 29 de la ligne Perpignan -Villefranche de Conflent est ouverte.

-Villefranche de Conflent est ouverte.

La commune de Millas est le siège de l'enquête par quête se déroulera pour une durée de 16 jours, du mardi 5 avril au jeudi 21 avril 2022. Le dossier d'enquête, sera consultable dans la mairie de Millas afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sous réserve d'une adaptation exceptionnelle liée au contexte sanitaire. Il sera aussi consultable sur le site internet de la préfecture «www.pyrenees-orientales.gouv.fr» rubrique : Publications/ Enquêtes publiques -et -autres-procédures / Enquêtes publiques passages à niveau/millas PN29.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Millas,
- par écrit à l'attention de M. le commissaire-enquêteur PN29, Place de l'Hôtel de ville, 66170 Millas,
- par courriel à l'adresse : « epmillaspn29@gmail.com ».

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie publique le dernier jour (jeudi 21 avril 2022 de 15h45 à 17h45) en mairie de Millas, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Le public pourra prendre rendez-vous aux dates ci-avant via les services de la mairie.

Les rapports, conclusions et avis rendus par le commissaire enquêteur dans un délai de 30 jours à compter du jour de clôture de l'enquête, seront consultables un an durant à partir de cette même date sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales («www.pyrenees-orientales.gouv.fr»). Une copie du rapport sera déposé en la mairie de Millas.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : https://www.midilibre.fr/

Deligopation, comprisibilità di publici la sociona l'algini en judiciren per urbici di Perigopation, comprisibilità di publici la sociona l'algini en judiciren per urbici di Fortici di revisione di la claure e ci il commonication di Prosendes 2221 (admit di Astricita con accombini di cogliazione di sociona e sociona possibilità di Caralle di Prosendes 2221 (admit di Astricita con accombina di Caralle di Prosendes 2221 (admit di Prosendes di Prosendes 2221) (admit di Prosendes 2

## PUBLICS

#### MARCHES SUPERIEURS A 90 000 €



## AVIS DE MARCHÉ

Commune d'Ille sur Tet en 1 : Mentification de l'acheleur complet de l'acheleur : Mairie d'Ille sur Tet Nom complet de flucheiser : Marier d'ille sur l'et Type de Numéro national pricent l'action : SPEET N° National describerais : 1900/08/200197 Code Prestal : 69/130 Wille ille sur l'et Groupement des commandes : Non Sestional : Commandes : Non

reprintier a execution racional professionnelle - contiduous in moye architecte du patrimoine Technique d'achat: Accord-cadre Date et heure limites de réception des plis : 17 Mai 2022 à 10.00

Présentation des offres par catalogue électrorique : Interdite Réduction du nombre de candidats : Non Possibilé d'attribution sens négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non Identification des catégories d'acheteurs intervenant : le n adjuctioneur

Section 4: Meditation de marché
Inthiblé de marché Accordinacie de de mattre d'osseure, portant sur l'opération de
redusation de l'inventible hossibler d'ille-eur înt : hospisos Sain-Aurques et
eigles de la Rocine
CPV- Objet primpell, 71000000.
Type de marché: Services
Les primpell d'existend on arraché : ille sur let
La consultation composé des transières. Non
La consultation product un relevant de but ou partie du marché : Ron
Marché ablic : Non
Marché ablic : Non
Marché ablic : Non
Marché ablic : Non

## AVIS

## ENQUETES PUBLIQUES



## ENQUÊTE PUBLIQUE

## relative au déclassement d'une voie communale sis à la Preste « Ancien chemin de Prats aux bains de la Preste »

Par arrèté du 21 mars 2022, le maire de la commune de Prats de Mollo la Preste a ordonné fouverture de l'enquête publique pour le déclassement d'une partie de voie communale à la Preste.

de voie communale à la Presie. À ost effèt, M. Jacques Zoothefto, officier supérieur à la retraite et ancien délégué mifraire départemental, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête suvériée.

L'enquête se déroulera en mairie du 22 avril au 6 mai 2022 indus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, 10 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 17 h 00,

C'est simple! Depuis notre site legale-online.fr 04 3000 2020 Parution dans les meilleurs délais



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une décision sur une demande de fermeture définitive de passage à niveau n°29, de 4ème catégorie à Millas, présentée par la société SNCF Réseau

Millias, presentee par la societé SNDT Reseau par mais présente prior DINESES-SACCIONOS Le présènce présente l'armétique de la companya del companya del companya de la companya del companya del

par écrit à l'attention de M. le commissaire de ville, 66170 Millas,

## AVIS ADMINISTRATIF

#### AVIS DE PUBLICATION CONSTATANT LA VACANCE D'IMMEUBLE

#### Commune de Fontpedrouse

L'arrêté municipal du 05 octobre 2021 a constaté que le bien carlastré section A n'607 sis - lo beinat d'avail - commune de FONTPEDROUSE, demier pro-présaire commu : M PUIS Vincent, na pas de proprésaire commu su serie tantée : 1123-2 du code générale de la proprété des personnes publiques. Il a également été précisé dans l'arrêé que la procédure d'attribution à la com-mune des immedits précisé dans l'arrêé que la procédure d'attribution à la com-mune des immedits présumés sans maille, préviue par l'ardé L 1123 d'u code girérat de la propriété des presonnes publiques était mise en œuvre. Cet arrêés paré l'en cosalté à la Mairie de FONTPEDROUSE du lundi au vendredi de 10h à 12h. Fait à FONTPEDROUSE le 06 avril 2022

## ANNONCES LÉGALES

## DIVERS

"

## AVIS

Rectficatif à l'annonce perue dans L'indépendant du 28/03/2022 concer-nant la Société PASSPORTIVA-TURE. Il fallait fire : Etendre l'objet social aux activités de services divers à la personne et aux entreprises no-

AVIS

du journal... "Annonces Classées attirent

Crédibilisées

par l'environnement

les lecteurs réguliers cisions de l'associée unique du 01/03/2022, il résulte que le siège socials été transféré à PERPIGNAN mais aussi social a élé transiere a re... (66000), 29 Cual Sébastien Vauban, Galerie Rive Gauche, à compter du 01/03/2022, Article 4 des statuts mortifié en conséquence. RCS PERPIles lecteurs occasionnels... els... **6** 6

Publiez facilement votre annonce légale en quelques clics sur

## www.legale-online.fr

PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET DU DROIT,



Une équipe dédiée de proximité pour vous accompagner : 04 67 07 69 38 annonces.legales@lindependant.com

## VIE DES SOCIÉTÉS

#### RESULTATS FINANCIERS

## Bourse

**C**AC **40** 

Dow Jones

AUTRES INDICES
Denier 5/4r, 5/31/12

## Séance du jeudi 07 avril lindependant.fr

| AUTRES INDICES | Section | Section

EURONEXT SRF 120															
Valeurs	Denier	5830	1/31/12	Yelses	Demier	Wr.	%31/12	Valeurs	Dernier	Wa.	%31/12	Valours	Damir	584	53512
Accor	26,98	-0,55	-5,17	Danone	51,60	+1,88	-5,48	Kering (Ex. PPR)	548,40	-1,56	-22,42	Scor SE	26,65	-2,35	-2,88
ADP	127,05	+0,75	+12,14	Dassault Aviation	145,50	-1,15	+53,16	Klepierre	21,91	+0,41	+5,08	Seb	123,68	-0,48	-9,72
Airbus Group	181,98	-1,75	-9,24	Dassault Systèmes		-1,83	-16,72	Korian	19,74	-0,05	-29,09	SES	8,38	+1,16	+20,17
Air France - NLM	3,95	-0,18	+2,01	Berichebourg	8,76	-0,28	-13,74	L Orea	367,28	+0,22	-11,93	Societe Generale	21,48	-1,99	-28,90
Air Liquide	160,24	+0,05	+4,51	Edenred	46,70	+1,46	+15,11	Lagardere S.A.	25,34	-0,08	+3,94	Sodewo	65,98	+2,04	-14,38
Albioma	42,94	-2,19	+25,26	EDF	8,44	+1,54	-14,55	Legrand	83,22	+1,46	-19,13	Soitec	158,48	-0,16	-26,39
ALD	11,74	-1,34	-9,27	Eiffage	87,66	+0,23	-3,10	LVMH	624,01	-1,92	-14,17	Solutions 30 SE	7,17	-2,74	+1,03
Alston	19,70	-2,67	-36,90	Flior Group	2,57	-1,46	-59,59	M6-Metropole TV	17,09	-1,16	-0,41	Solvay	84,94	-0,70	-16,88
Altarea	144,88	0,00	-13,60	Els	12,40	+0,49	-18.53	Maisons du Monde	16,77	-0,30	-17,63	Sopra Steria Group	166,10	-1,48	+5,46
Alten	129,90	-0,23	-18,04	Engle	11,54	-1,79	-11,30	Mcphy Energy	18,92	-1,07	-12,57	SPIE	19,86	-0,70	-12,59
Amundi	58,50	-1,43	-19,37	Eramet	149,10		+107,23	Mercialys	8,99	-0,11	+4,90	Stellantis NV	13,54	-1,21	-18,83
Aperam	35,79	-1,46	-24,87	Essilor Luxottica	162,90	-0,24	-13,00	Michelin	116,10	-1,36	-19,46	Straicroe extronics	35,25	-1,01	-18,72
Asselor Mittal SA	27,78	-1,03	-1,47	Eurazeo	76,40	+0,73	-0.52	Necen	39,94	-1,99	+4,66	Technip Energies	11,17	+1,73	-12,87
Arkema	106,70	-0,74	-13,85	Eurofins Scientit	98,40	+3,34	-9,56	Negans	80,20	-1,72	-6,58	Teleperformance	336,70	+1,14	-14,11
Atos	22,02	-3,59	-41,11	Euronest	84,28	+1,88	-7,64	Nexity	29,20	-1,28	-29.37	TF1	8,28	-1,49	-5,16
Ava	25,49	-0,88	-2,67	Europear	0,49	-0,40	-2,81	Orange	18,86	+0,07	+15,37	Thales	118,00	+0,47	+57,75
Bic	45,60	-0,09	-3,63	Eutelsat Comm.	9,87	+1,00	-8,10	Orpea	35,84	-1,71	-01/23	Total Energies	44,91	-1,62	+0,63
bioMerieux	100,10	+0,40	-19,86	Faurecia	22,65	+2,26	-45,85	OVH	22,23	-2,29	-12.48	Trigano	120,90	-2,66	-29,30
BNP Parities	46,56	-1,55	-23,38	FDU	35,11	+0,06	-9,84	Pernod Ricard	197,65	-0,75	-6.55	Ubisoft Entert	39,62	-0,80	-8,01
Bollare	4,45	-0,09	-9,63	Frac Darty	46,50	+1,71	-19,13	Plastic Omnium	14,71	-2,26	-35,65	Unhal-Rotamo Westfi		+0,40	+9,38
Boryques	38,44	+0,23	-3,33	Gecina	109,20	+0,09	-11,15	Public's Groupe SA	54,32	-0,55	-8,24	Valeo	16,42	+0,21	-38,22
Bureau Veritas	25,12	-0,40	-14,26	Ge <b>t</b> ink	16,31	+0,22	+11,93	Remy Cointreau	189,10	-0,73	-11,64	Valicured	11,26	+0,40	+27,95
Cap Gemini	190,65	-1,17	-11,53	GTT	110,10	+3,28	+33,86	Renault	21,93	-0,86	-23,20	Vaneva	15,77	-1,74	-35,63
Carrefour	19,78	+1,96	+22,79	Harmes Intern	1277,00	-1,01	-16,86	Retre	17,46	+0,11	-2,10	Vectia Environ	27,12	-2,55	-15,93
Casino Guichard	15,90	+1,47	-31,32	tate	56,80	-0,61	-9.93	Rubis	25,93	-1,33	-1.26	Verallia	21,96	+0,27	-29,07
096	0,96	+0,10	+50,25	nerys	36,76	+0,16	+0.60	Safran	100,72	-0,35	-6,45	Vinci	87,84	+0,85	-6,32
CNP Assurances	21,82	0,00	+0,32	nter Parlums	54,60	-2,67	-25,71	Saint Gobain	50,01	+0,11	-19,17	Virtec	375,00	+1,21	-11,68
Coface	10,56	-0,38	-15,72	psen	116,30	-0,94	+44.47	Sanofi	99,91	+1,56	+12,79	Vivendi	11,64	-0,04	-2,14
Covivio	68,88	-0,29	-3,32	\$606	42,55	-1,62	+3,15	Sartorius Sted Bio	393,50	+0,82	-18,43	Wendel	88,75	-1,00	-15,80
Credit Agricole	9,89	-1,78	-21,22	JC Decaux SA	19,55	-3,12	-11,14	Schneider Electric	143,86	-0,19	-16,58	Worldline	37,37	-0,85	-23,75

ATIÈRES PREMIÈRES	DEV
IROLE beril à Londres = 0,60 % à 101,04 \$	Videors Plate-I
ce d'or à Londres 1 937,42 \$	Suisse Payaur

	1,22	JC Decaux SA			12 -11,		ne ider Elect
	D	EVISES					
		LLET GUICHET			CHAVG		
		ts-Unis USD	Arbet 0.9071	0.9255	0.9162	0.9163	AR 01
	Su	isse CHF	0,9675	0,9969	0,9812	0,9822	+0,10
ì	Ro	yaume-Uni GBP	1,1795	1,2159	1,1986	1,1976	-9,68

ne ider Eljectric	143,86	-0,19	-16,58	World	ine	37,37	-0,85	-23,75
	MARCHÉ		L'OR	5/80	Pos 50 paso Pos latina 20		2 199,75 340,20	+0,52 0,00
500. 40.01	ingot de 1 KG	57	61,01	+0,68	Poe Suisse 2		340,20	-0,09
AB 10	<sup>3</sup> ce 20 \$ USD <sup>3</sup> ce 20 F (Napo			-1,37 +0.58	Souverain	m	433,20 04 91 27	+0,63
-9,00		_		_			04 51 21	01.10

## AVIS D'OBSÈQUES

CARCASSONNE, PERPIGNAN.

Michel GIBRAT, son fils et Véronique, sa compagne
Audrey et Nicolas, ses petits-enfants, Quentin et Fiona
eurs conjoins;
Anais, son amère-petite-fille;
anaonts et aliaite. La gourne.
son amère-petite-me,
is et alliés
tristesse de vous faire part du décès de

Aurore GIBRAT née CASANOVAS

riner LASANUVAS survenu à l'âge de 91 ans Ses obsèques religieuses seront célébrées ce vendredi 8 ani 2022, à 14 h 30, en l'église de Montredon à Carcassonne, suivies de l'inhumation à Ferpignan dans l'intimité familiale

a. ècues religiueses de

## Monsieur Fernand CASANAS

auront lieu le samed 9 avril 2022, à 15 heures, en l'église de Théza

## SAINT-GÉNIS-FONTAINES.

La maire, le conseil municipal, le personnel communal ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Jacques PELET conseiller municipal de 2014 à 2020 époux de Mme Françoise PELET-FOUCHÉ conseillère municipale

survenu le 5 avril 2022. Et présentent à la famille leurs plus sincères condoléances

M. Gilbert CRITELII, président de la Fédération ADMR, es membres du conseil d'administration de la Fédération ADMR, M. Dominique LANGAB, M. Dominique LANGAB, et les salariés administratifs de la Fédération départementale ADMR des Perférencion départementale ADMR des Perférencion te regret de vous faire part du décis de

Monsieur Jacques PELET époux de Françoise PELET-FOUCHE, présidente de l'Association ADMR SSIAD et secrétaire de la Fédération ADMR

Et présentent à sa famille et ses proches leurs plus sincères condoléances

USAP juniors 1966-1967, ses amis et coéquipiers ont la tristesse de vous faire part du décès de

## José ARENAS

Les obsèques civiles auront lieu le samed 9 avril 2022, à 14 h 30, au crématorium de Canet.

LODÈVE, VILLENEUVE-DE-LA-RAHO
(PYRÈNÉES-ORIENTALES).

V. et Mire Jean-Claude et Françoise LONGUEMART,
sol frien et as Delescour;
Natholie, Florence et Christophe,
son nexue ut ses niteas;
parents et ams
or la bristesse de vous faire part du décès de

## Monsieur Denis LONGUEMART

survenu le mercredi 6 avril 2022 à l'âge de 70 ans Les obsèques civiles auront lieu le lundi 11 avril, à 14 h 30, au cimetière de Lodève.

MAISON FUNERAIRE L'OUSTAL POMPES FUNEBRES - MARBRERIE ROUTE DE MONTPELLIER - ZAE LE CAPITOUL 34700 LODEVE ASISTANCE DECES 7//7 - 241/24 TEL: 04-67-44-45-46

## Les Obsèques célébrées ce jour

dans les Pyrénées Orientales

Alénya: 10h (0): Madan en l'église. PF Pideil-Funeplus tél. 04.68.21.15.92

■ Canet-en-Roussillon: 09h 30: MonsieurGeorges BONNET, au crématorium. PF JF. A Autonès tél. 04.68.81.53.48

14h 30: MonsieurRobert LEBEGUE, au crématorium. PF Pideil-Funeplus tél. 04.68.21.15.92 16h 30: MonsieurGaston VIDAL, au cimetière. PF Pideil-Funeplus tél. 04.68.21.15.92

■ Carcassonne : 14 h 3D : Aurore GIBRAT, en l'église de Montredon .

MonsieurLouis FABREGA, en la cathédrale. PF PALOTIS- SIUDA tél. 04.68.22.60.35

Elne: 10h (D : MonsieurJean BLAHA, au cimetière PF Palotis - Siuda tél. 04.68.22.60.35

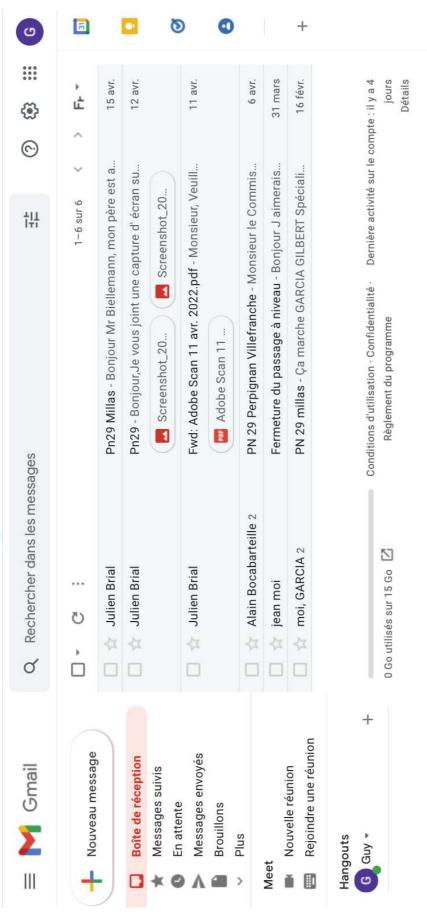
■ Perpignan: 09 h (U : MadameJosette VIDAL, au crématorium. Maison Guizard tél. 04.68.61.22.50

■ Pollestres: 14 h (O : MadameDanielle VAN DEN EEDE , en l'église. PF Vila tél. 04.68.54.09.74

■ Saint-Jean-Lasseille: 14 h 30: Madame Elise RAYNALT, en l'église. PFG tél. 04.68.83.40.03

■ Saint-Laurent-de-la-Salanque : 15 h (D : MonsieurPierre LAHERA, au cimetière. PF Salamone tél. 04.68.08.93.20

Saint-Paul-de-Fenouillet:
 10 h (0): MonsieurFrançois PUJOL, en l'église.
 PF des Fenouillèdes tél. 04.68.59.15.15





Liberté Egalité Frasernité

Service Environnement, Forêt et Sécurité routière Unité Sécurité Routière Affaire suivie par : Thierry DORMOIS Tél: 04 68 38 12 23 Mèl: thierry.dormois@pyrenees-orientales.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer

Perpignan, le - 6 MAI 2022

Le directeur départemental

Monsieur Biellmann Guy Commissaire enquêteur

Objet : Mémoire en réponse de la synthèse des observations sur l'enquête publique sur le passage à niveau n°29 sur la voie ferrée Perpignan / Villefranche de Conflent.

L'enquête publique relative à la suppression du passage à niveau n°29 intervient après constatation par SNCF Réseau de l'impossibilité de faire respecter la sécurité du passage à níveau 29 telle que définie dans l'article 23 de l'arrêté du 18 Mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau:

« Les passages à niveau de 4e catégorie sont privés et ne sont astreints à aucune surveillance spéciale par un agent habilité par l'exploitant ferroviaire. Ils sont utilisés sous la responsabilité des particuliers ou des personnes morales publiques ou privées, auxquels, à leurs risque et périls, le droit d'utilisation de ces traversées est réservé dans les conditions prévues dans une convention signée avec l'exploitant ferroviaire. Sur les lignes ouvertes au trafic voyageurs, ainsi que chaque fois que l'importance du trafic ferroviaire le justifie, ils doivent être munis d'une automatique, où. de barrières ou de Dans le cas où ils sont munis de barrières manœuvrées à la main ou de portillons, ces équipements doivent être fermés à clé lorsqu'ils ne sont pas utilisés. »

L'incident du 16 Février 2021, barrières levées au passage du TER et la non signature de la convention par M. Brial Julien, ont conduit la SNCF Réseau à demander la fermeture définitive du passage à niveau 29. Au regard de l'insécurité liée aux usages constatés sur le PN 29, une fermeture définitive de l'installation a été engagée à travers la présente enquête publique. Dans ce cadre, SNCF Réseau mettra en œuvre les moyens physiques matérialisant l'interdiction d'accès et de franchissement.

L'enquête publique a établi que des usagers, autres que M. Brial, notamment M. Alvarado Guillaume, fermier de M. Sape, utilisent le PN 29. De fait, la parcelle BE 10 (M. Sape) fait office de fonds servant à la parcelle BE 08 (M. Brial) par usage. Ainsi, il apparaît que la circulation des véhicules agricoles est pratiquée sur le chemin qui dessert tant la parcelle BE 08 que la parcelle BE 10. M. Alvarado utilise ce passage pour traverser la parcelle de M.Brial et

emprunter le PN 29 afin d'accéder aux parcelles qu'il exploite au sud de la voie ferrée. Ces pratiques ne respectent pas les dispositions de l'arrêté ministériel du 18 Mars 1991.

Par ailleurs, l'enquête publique a mis en lumière la difficulté que rencontrera M. Brial suite à la fermeture définitive du PN et du fait qu'aucun propriétaire ne souhaite, à l'heure actuelle, formaliser les conditions d'usages des cheminements empruntés.



Le désenclavement de la parcelle de M. Brial trouve sa solution logique dans l'utilisation du cheminement existant et utilisé actuellement qui relie la parcelle BE 08 (M. Brial) au chemin communal Els Camins d'Illa via la parcelle BE 10 (M. Sape) (flèche rouge).



Vue Google Maps de 2022

Pour conclure, il convient de rappeler aux usagers se réclamant d'un bon droit d'usage «ancien», que celui-ci ne peut être invoqué en raison du caractère inaliénable et imprescriptible du domaine public (code général de la propriété des personnes publiques Article L.3111-1) ainsi que des dispositions de l'arrêté précité.

Le PN 29 de 4éme catégorie ne peut avoir pour usager que le signataire d'une convention (fond desservi). Dans le cas présent, il n'existe aucune convention liant l'exploitant ferroviaire à M. Brial, ce dernier n'ayant pas souhaité signer le projet de convention présenté par SNCF Réseau.

Le Chef du Service Environnement, Forêt, Sécurité Routière,

Frédéric ORTIZ